

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



**N°2018/14**

**Chapitre 8.8 Environnement**

**Objet : Plan d'actions relatif au programme « Ports Propres »**

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 28 mars 2018

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents  
Vote(s) pour 19  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice-Présidente, **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice-Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire, **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD**, Conseiller Syndical suppléant de Georges GAMBAUDO, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **Mme Sophie VAGINAY** Conseillère Syndicale, **M. Roger MASSE** Conseiller Syndical, **Mme Carole CHAUVET**, Conseiller Syndical, **Mme Marine MICHEL**, Conseillère Syndicale, Mme **Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale

Etaient représentés: Mme Bénédicte FEROTIN donne pouvoir a M. Marc VIOSSAT, M. Daniel GALLAND donne pouvoir a Mme Ginette MOSTACHI, M. Georges GAMBAUDO est supplée par Mme Jessica GUIARD

Etaient invités et présents: M. Phillipe CATELAIN, Président du SPPSP, Mme Ariane BEAUVILLAIN EDF, M. Denis NOGUIER, EDF, M. Christian ROMAN CD05, M. Régis BOUCHACOURT CCI05

Etaient excusés: Mme Anne RINJONNEAU CD04, M. Joël BONNAFFOUX Conseiller Syndical, Mme Pascale BOYER Conseiller Syndical,

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que l'année 2017 aura été celle de l'obtention de la certification européenne « Ports Propres », pour la première fois délivrée à un espace portuaire lacustre. Ainsi l'organisme AFNOR, après un audit de l'intégralité des sites portuaires publics de Serre-Ponçon, a délivré la précieuse distinction qualitative au lac de Serre-Ponçon reconnaissance ainsi la qualité environnemental des équipes portuaires et encourageant le syndicat mixte à poursuivre ses efforts dans le développement durable de ses activités nautiques.

Le Président rappelle le contenu de la première tranche du programme « Ports Propres », visant à doter la retenue de Serre-Ponçon de trois stations d'avitaillement sur ponton et d'une aire de carénage. L'opération est aujourd'hui réalisée et permet au S.M.A.D.E.S.E.P. d'offrir aux usagers des services de qualité, comparables à ceux présents sur les ports de la Côte d'Azur. Des travaux

complémentaires sont d'ores et déjà engagés afin d'améliorer l'accueil et les services rendus aux usagers de la retenue en lien avec la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon (quai portuaire, cale de mise à l'eau, aire de carénage...).

Dans la logique de l'action syndicale conduite depuis 2007 en faveur d'un développement durable du lac de Serre-Ponçon, le Président propose d'arrêter annuellement une série de travaux visant à améliorer l'impact des activités portuaires sur la ressource en eau. Ce document formel doit notamment permettre de satisfaire les exigences de la certification « Ports Propres ». Ainsi pour l'année 2018, le Président propose d'arrêter les actions à réaliser telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-joint.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- La délibération n°2010/34 du comité syndical prise en date du 27 octobre 2010 et relative à la définition d'un « Plan de développement stratégique relatif au développement touristique du lac de Serre-Ponçon » ;
- La délibération n°2017/24 du comité syndical prise en date du 31 mars 2018 actant la candidature des ports publics de Serre-Ponçon à la certification européenne « Ports Propres » ;
- L'avis d'AFNOR Certification formulé le 28 novembre 2017 jugeant conforme aux exigences requises les ports de plaisance du lac de Serre-Ponçon et actant l'obtention de la certification européenne Ports Propres pour l'intégralité des ports publics de la retenue ;

**CONSIDERANT :**

- La démarche environnementale proposée par le S.M.A.D.E.S.E.P. à l'ensemble du bassin versant de Serre-Ponçon ;
- L'obtention de la certification européenne Ports Propres de l'ensemble des ports publics de la retenue ;
- L'intérêt, au regard des critères que cette certification implique, que d'évaluer sur l'ensemble des équipements portuaires de la retenue de Serre-Ponçon, les améliorations environnementales qui pourraient être réalisées ;
- Que les travaux conduits dans le cadre de la démarche « Ports Propres » sont aujourd'hui achevés au niveau de leur première tranche ;
- Que des travaux complémentaires sont d'ores et déjà projetés, notamment en lien avec la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon (aire de carénage) ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 28 mars 2018 :**

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Ports Propres » l'exposé du Président ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre le plan d'action 2018 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,  
**Victor BERENGUEL**



Extrait du registre des délibérations N° 2018/14 Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes,

Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Communauté de Communes Val d'Avance Serre-Ponçon

Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon – Commune du Lauzet-Ubaye.